

Compte rendu de l'entrevue du Mercredi 2 Mars 2011 entre l'association des commerçants et Monsieur le Maire.

Étaient présents :

Pour l'association des commerçants : Monsieur Julien Branca (représentant les hôteliers Martinais), Madame Guylaine Marotte (trésorière de l'association) et Even Lemoine (secrétaire de l'association)

Monsieur le Maire, Patrice Déchelette

3 points furent abordés :

- les bornes
- l'îlot
- la gestion de la circulation et du stationnement, les parkings

1) Tout d'abord, Monsieur Déchelette pose la problématique de la borne de l'avenue Bouthillier, il a soumis l'idée d'une barrière en remplacement de la borne aux bâtiments de France, celle-ci a été refusée. La suggestion des Bâtiments de France s'oriente vers la mise en place d'une nouvelle borne type « nouvelle génération », gérée par un logiciel.

L'association des commerçants s'enquière du mandataire chargé de la gestion de la nouvelle borne, Monsieur le Maire précise qu'il s'agira d'une société privé spécialisée dans la gestion des flux de circulation. (Celle-ci n'est pas encore mandatée, c'est en cours).

Monsieur Déchelette précise également que l'activation de la borne se fera par un code reconnu par logiciel.

Suggestion de l'association des commerçants : pour les 10 hôtels et hébergeurs concernés :

- L'Hôtel Le Galion *** 29 chambres
- L'Hôtel La Jetée *** 24 chambres
- L'Hôtel La Barbette 8 chambres
- L'Hôtel Thoiras ***** 20 chambres
- L'Hôtel Les Colonnes ** 28 chambres
- L'Hôtel du Port ** 35 chambres
- Le Corps de Garde 5 chambres
- La Maison du Port 2 chambres
- La Baronnie 16 chambres

Il semblerait judicieux de prévoir un code jetable via un intranet (installé par exemple à l'office de tourisme ou un autre organisme directement lié à la compétence de la municipalité) via les établissements hôteliers.

Par exemple, la réservation puis sa confirmation générerait la transmission d'un code jetable pour le « primo-arrivant », ceci dans un souci de sécurité, de responsabilité et de légalité. Il faudrait aussi réfléchir sur la question du « cours séjour », « moyen séjour » et « long séjour » en générant des codes en conséquence de ces paramètres.

L'association des commerçants demande donc à être informé par son représentant de la date d'entrevue avec la société mandatée pour la gestion de la borne afin d'exposer ses problématiques et trouver un consensus.

Monsieur le Maire est plutôt favorable à l'initiative.

2) l'association des commerçants aborde ensuite l'instauration de la zone de stationnement et circulation réglementée dans l'îlot par l'obtention du macaron obligatoire. La question est posée sur le cadre légal de l'application de cette mesure. Monsieur le Maire confirme que oui, elle s'inscrit dans un cadre légal mais qu'il reconnaît un côté discriminant et que le sujet n'est pas la solution mais un des dispositifs de réglementation du stationnement.

L'association des commerçants suggère la mise en place d'horodateurs, proposition déjà émise lors de la réunion de concertation en assemblée consultative du 17 décembre 2010.

Cette approche responsabiliserait chaque utilisateur et permettrait une meilleure visibilité du fonctionnement.

Monsieur Déchelette se dit favorable à la mise en place du dispositif qui responsabilise et clarifie la situation et demande donc un plan de concertation et d'adaptation par la population résidente permanente ainsi que par les professionnels commerçants et les utilisateurs de la zone portuaire. Il précise aussi que ce nouveau dispositif doit faire l'objet d'un consensus au conseil municipal et être adopté au budget de fonctionnement.

L'association rappelle le caractère responsable de cette disposition, facilité de la mise en place technique (installation et programmation de différents logiciels).

Monsieur le Maire explique que ce genre de dispositif implique une part de civisme, de responsabilité et de contrôles appropriés de la part des agents de circulation de la municipalité.

3) l'association des commerçants demande ensuite des éclaircissements sur le planning et la mise en activité du parking Vauban.

Monsieur le Maire annonce que le parking Vauban sera mis en service au 1^{er} mai et sera payant dans sa partie haute (la partie refaite), la 1^{ère} heure gratuite et ensuite un tarif dégressif avec par exemple la 2^{ème} heure à 0.50 € (même principe que le parking du bastion).

La partie basse du parking Vauban sera mise à niveau et lissée et conservera son caractère gratuit.

Il précise également que les Bâtiments de France et les différents organismes propriétaires du terrain ont suggéré une étude de faisabilité d'un parking souterrain. La municipalité s'est donc rapprochée des professionnels de la gestion et construction de parkings dans cette optique.

L'association des commerçants soulève plusieurs problématiques :

- l'équilibre entre le stationnement payant sur les parkings extérieurs et la gratuité du stationnement du centre et de l'hyper centre. L'association n'affirme pas détenir la solution mais renouvelle l'idée d'une concertation et d'une consultation plus générale, (demande d'ailleurs sollicitée depuis plus d'un an par courriers et réunions).

- L'association attire également l'attention de Monsieur Le Maire sur le fait que l'ensemble des parkings des autres communes de l'île est payant sur une période définie du 1^{er} avril au 30 septembre. Il semblerait qu'une harmonisation soit judicieuse.

Monsieur le Maire en prend bonne note et émet un avis favorable sous couvert de l'acceptation de cette proposition de l'ensemble du conseil municipal et précise qu'à événement exceptionnel, dispositif exceptionnel.

- Le président de l'association des commerçants lors des précédentes réunions a soulevé une problématique sur la gestion des salariés permanents et saisonniers en matière de stationnement. Ces salariés consolident les activités économiques durant toute l'année. Les membres du bureau des commerçants informent donc Monsieur le Maire de la mise en place d'un recensement en cours pour dénombrer les véhicules pour chaque commerce. L'association précise qu'il s'oriente dans une fourchette comprise entre 300 et 400 véhicules (chiffres en cours d'affinement). Ces véhicules n'ont pas la même régularité de rotation puisque répartis entre les équipes du matin, de l'après midi et celles du soir.

Monsieur le Maire prend connaissance de ces infos et précise que la municipalité ne dispose pas de foncier ni de terrain pour pouvoir correctement mettre en place une politique de stationnement et de circulation appropriée à tous et toutes. Il précise également qu'il fait les démarches nécessaires pour mieux organiser et structurer le stationnement et la circulation avec les autorités compétentes.

L'association suggère un système de cartes gratuites pour faciliter le stationnement et ainsi éviter un stationnement anarchique dans les rues secondaires de la commune dans un but d'éviter une gêne conséquente pour l'ensemble des riverains.

L'association attire également l'attention de Monsieur le Maire sur la flexibilité de cette mesure, permettant d'adapter les critères géographiques. (1 employé situé dans un commerce d'activité côté Ouest de l'office de tourisme, adopterait plutôt un stationnement au parking du Bastion alors qu'un employé situé dans un commerce côté Est de l'office de tourisme privilégierait un stationnement au parking Vauban).

Pour conclure, les membres du bureau des commerçants demande à Monsieur le Maire s'ils peuvent communiquer à l'ensemble des commerçants les points abordés lors de cette entrevue, il y répond favorablement.

L'association des commerçants insiste sur le caractère constructif et nécessaire de la concertation avec le prestataire de services gérant les bornes.

Les membres du bureau des commerçants de St Martin de Ré